

Envie de proposer des activités aux habitants du quartier ?

Besoin d'espace pour s'entraîner ou faire une répétition ?

RÉPONDEZ AU

NOUVEL APPEL À CANDIDATURES

**POUR L'UTILISATION DES
48 COURS OUVERTES AU PUBLIC
CHAQUE SAMEDI DE 10H À 19H**



CLÔTURE LE 16 JUILLET 2021.

Plus d'informations sur : paris.fr

Appel à candidatures : propositions d'utilisation des cours d'école et collège ouvertes les samedis

Depuis le 15 mai, **48 cours sont ouvertes au public chaque samedi** et offrent de **nouveaux espaces de convivialité en plein air** dans un cadre sécurisé et apaisé.

Ces espaces de rencontre donnent également aux associations, et autres structures, l'opportunité de pouvoir se faire connaître des habitants du quartier en y proposant des activités ou en utilisant une partie de la cour pour une répétition, un entraînement, etc.

L'école devient ainsi la capitale du quartier et s'inscrit dans le développement de la Ville du quart d'heure.

Quels sont les projets et utilisations attendus ?

- Des **projets d'activités** (artistiques, sportives, de sensibilisation, débats, etc.). **à destination des habitants du quartier**, tout âge confondu (enfants, jeunes, familles, personnes âgées, etc.)
- Une **utilisation d'une partie de la cour pour une activité** qui n'est pas ouverte au public mais **à laquelle les autres usagers de la cour peuvent assister** (une répétition de théâtre, de chant ou de danse par exemple).

Pour faciliter l'accès de toutes et tous à ces activités, **leur gratuité devra être garantie** et l'activité proposée ne devra pas utiliser l'intégralité de la cour pour permettre de maintenir un usage libre des espaces non utilisés.

La Ville de Paris met à disposition des associations l'utilisation de la cour à titre gracieux et prend en charge le gardiennage et le nettoyage de la cour. Les projets d'utilisation ne demandant pas de contrepartie financière seront privilégiés.

Quand ?

- La mise en œuvre des projets est souhaitée à compter **du samedi 18 septembre 2021**, et pourra se dérouler **jusqu'au samedi 18 décembre 2021**.
- Les cours pourront être utilisés le samedi entre 10h à 19h jusqu'au 9 octobre, puis entre 10h et 17h à partir du 16 octobre.

Où ?

- Dans les **48 cours** ouvertes afin de faire de cet espace un lieu de convivialité et de rencontres (liste sur paris.fr).

Comment déposer un projet ?

Pour déposer un projet, il suffit de remplir un [rapide formulaire en cliquant ICI](#)

Vous devez disposer d'un compte Mon Paris ou en créer un très facilement.

La date limite de dépôt des projets est fixée au 16 juillet 2021.

Pour toute question : dasco-ouverturedescours@paris.fr

Modalités de sélection

Les projets seront sélectionnés par les Mairies d'arrondissement.

Si le projet est retenu, une convention d'utilisation de la cour sera ensuite signée par l'association, la Mairie d'arrondissement et la CASPE.